

parent d'enfant français en situation irrégulière

Par saminouir, le 21/05/2010 à 09:20

Bonjour,

Voici le contexte

Une personne de ma famille est arrivée en france de façon régulière avec un visa de touriste il y a 6 mois. Celui ci est marié avec une femme née en france (possédant une carte de séjour valable 1 an) il y a 3 ans (ce mariage est reconnu en france); aussi il a eu un enfant né en france il y a un mois

Il est donc parent d'enfant français en situation irrégulière

Cette personne a fait une demande à la préfecture de titre de séjour de parent d'enfant français.

Durant l'attente de réponse de la préfecture peut on l'expulser du territoire? Peut on lui refuser sa demande et l'accompagner d'une obligation de quitter le territoire français?